

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU LUNDI 19 DECEMBRE 2022**

Le lundi dix-neuf décembre deux mille vingt-deux, légalement convoqué, s'est réuni le Conseil Municipal, à dix-neuf heures dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Donatien PINON, Maire.

Monsieur le Maire explique qu'aujourd'hui nous avons reçu un courrier de Madame la Préfète, nous notifiant la démission de Madame Corinne PLAUCHIER en date du jeudi 15 décembre 2022. Nous vous informons qu'elle ne fait plus partie des effectifs du Conseil Municipal. Une réunion sera organisée en janvier pour délibérer sur la vacance du poste d'Adjoint. La prochaine personne inscrite sur la liste est nommée d'office comme conseiller municipal. C'est donc Madame Cindy PAUL DELACOUDRE qui est nommée conseillère municipale. La convocation n'a pas pu lui être envoyé, elle est donc considérée comme absente excusée.

Étaient présents : Monsieur Donatien PINON, Maire, Monsieur Noël LOIRE, Madame Laure BRASSEUR, Monsieur Laurent VERVEL, Adjoint, Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Monsieur Frédéric VINCELLE, Madame Nathalie PHILION, Madame Laura FAVERET, Monsieur Philip MICHEL, Monsieur Roland DELÉGLISE, Madame Isabelle LORQUER-QUÉNEL et Madame Christelle BENSMAN.

Absents excusés, ayant donné pouvoir :

Madame Carole DUMILLON donne pouvoir à Madame Nathalie PHILION, Monsieur Patrick LEFIN donne pouvoir à Monsieur Laurent VERVEL, Monsieur Bruno COLLIN donne pouvoir à Monsieur Donatien PINON

Absentes excusées : Madame Cindy PAUL DELACOUDRE, Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE

Absents : Monsieur DUTHEIL de la ROCHÈRE, Madame Alexandra MOREL,

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric VINCELLE

Adoption du procès-verbal de la séance précédente : 21 novembre 2022

Monsieur Philip MICHEL souhaite apporter des modifications sur le procès-verbal :

- Point n° 5. (page 4) :
- « Il ne trouve pas correct de revoir les décisions prises par Monsieur Noël LOIRE lors du précédent Conseil Municipal ». Il souhaite remplacer par : « Il dit que c'est inquiétant que le remplaçant du Maire confonde 2% d'augmentation avec paraît-il 0.2% »
- Il souhaite rajouter des propos de Monsieur le Maire qui n'ont pas été notés : « Les personnes qui s'installent sur Chevrières proviennent de la région parisienne et ils ont les moyens de payer cette taxe ». Monsieur le Maire n'est pas d'accord, il avait dit : « les administrés qui arrivent sur notre commune peuvent se permettre de payer l'assainissement ».
- « Il rajoute que le Conseil Municipal est volatil ». Il souhaite remplacer par « Il rajoute que le Conseil Municipal est versatile » Madame Christelle BENSMAN avait suggéré cette

modification mais elle n'a pas été prise en compte. Madame Nathalie PHILION ne trouve pas correct les deux mots employés par ce dernier à l'égard de ses collègues.

- Point n° 10. (page 8) :
« Monsieur Philip MICHEL explique que depuis 2 ans et demi il essaye de proposer des solutions pour faire des économies telles que sur le fauchage ou sur le curage des fossés mais personne ne prend en considération ses suggestions. ». Il souhaite remplacer par « Monsieur Philip MICHEL explique que depuis 2 ans et demi il essaye de proposer des solutions pour faire des économies mais personne ne prend en considération ses suggestions. Comme par exemple, la coupe des arbres de long de la voie ferrée 21 000 €, le démoussage de la salle Ravel 4 800 € et le rebouchage du fossé rue Parmentier 12 000 €.»
Monsieur le Maire n'est pas d'accord avec les montants annoncés. Monsieur Philip MICHEL reprend les décisions prises par Monsieur le Maire du 23 avril 2021 au 31 juillet 2021 présentées lors du Conseil Municipal du 2 septembre 2021 où il est inscrit : travaux d'abattage arbres chemins longeant voie SNCF pour 20 280 € et 12 016.80 € pour le transfert de cailloux. Monsieur Noël LOIRE explique que du bois a été vendu et donc la commune va percevoir une rentrée d'argent pour les travaux d'abattage d'arbres.
Monsieur le Maire était contraint d'effectuer les travaux pour la salle Ravel car il y avait des fuites dans la toiture. La société a dû nettoyer le toit qui était sale pour localiser la fuite.
- « Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de ne pas embaucher l'agent dès 2023 en CDI mais de lui proposer un Contrat à Durée Déterminée (CDD) d'1 an ». Il remarque que ce n'est pas Monsieur le Maire qui a suggéré cette solution car c'est Monsieur Roland DELEGLISE. Il prend alors la parole et confirme les propos de Monsieur Philip MICHEL.
- Point n° 11. (page 9) :
- « Monsieur le Maire explique que lors d'une réunion pour l'inflation, il avait suggéré de couper l'éclairage public de 23h30 à 5 heures du matin. » Il souhaite rajouter à la suite : Monsieur le Maire a dit : « Monsieur Philip MICHEL va encore dire que cette idée vient de lui. »
Monsieur le Maire est étonné qu'il ait dit cette phrase, car en effet, l'idée ne vient pas de Monsieur Philip MICHEL.

Monsieur le Maire va prendre en compte les modifications ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2022.

Rappel de l'ordre du jour :

- Demandes de subventions pour la construction d'un bâtiment photovoltaïque portant sur la couverture de deux courts de tennis et d'un club house auprès des différents organismes : Département, Région, Agence Nationale des Sports (ANS)...
- Proposition pour offre promotionnelle de santé communale et/ou dépendance communale par AXA France
- Règlement intérieur de la salle Omnisports
- Subvention exceptionnelle à l'association « Comité des fêtes »

- Demande de Fonds de concours « Transition écologique » auprès de la CCPE pour le remplacement des fenêtres à l'ancienne poste
- Demande de subvention auprès du département et de la DETR pour le remplacement des fenêtres à l'ancienne poste
- Questions diverses

1. Demandes de subventions pour la construction d'un bâtiment photovoltaïque portant sur la couverture de deux courts de tennis et d'un club house auprès des différents organismes : Département, Région, Agence Nationale des Sports (ANS)...

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Laure BRASSEUR, Adjointe aux sports.

Elle distribue une note d'opportunité qui est à feuilleter par les conseillers durant ces explications. C'est un document qui va accompagner le dossier de demande de subvention si le Conseil Municipal donne son accord. Lors de la présentation du projet, elle avait annoncé un montant de 732 000 € et de 812 000 € mais à l'heure d'aujourd'hui, le budget final va être dépassé. La commune, faisant partie de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, peut obtenir des conseils par l'ADTO-SAO. Elle les a sollicités et la commune est obligée de travailler avec eux pour ce projet donc il y a des pourcentages qui se rajoutent au devis. Au départ, le montant s'élevait à 612 651 €. Le démontage représente une grosse partie du budget, avec les pourcentages, le montant s'élève aujourd'hui à 737 000€. Les pourcentages sont obligatoires et ont été négociés par l'entreprise AMARENCO qui était rentrée en contact avec l'ADTO-SAO. Ils sont passés de 5% à 3%.

Madame Laure BRASSEUR n'avait pas pris en compte dans son estimation :

- les pourcentages d'ajustement,
- le contrôle technique à 8 271 €,
- les aléas divers,
- la rémunération de l'ADTO...

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande si le budget final annoncé correspond au reste à charge. L'Adjointe aux sports, lui répond que c'est le coût du projet final. Les devis sont du mois de décembre, donc ils sont récents et pour les demandes de subventions il ne faut pas prendre les prix les plus bas. En effet, lorsque le dossier est envoyé aux organismes financiers, les demandes vont s'ajuster selon les factures, les travaux complémentaires au budget prévisionnel ne pourront pas être pris en compte pour les subventions. Elle annonce un coût total de 986 151 €.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE remarque qu'en octobre le projet s'élevait à 830 000 €, il y a donc 150 000 € d'augmentation.

Madame Laure BRASSEUR ne pouvait pas prévoir les pourcentages qui se rajoutent au devis. Selon la Fédération Française de Tennis, le passage de l'éclairage en LED peut être aidé financièrement par l'entreprise HEAD. Cette participation est calculée selon le projet et la démarche doit être faite par la présidente du club de tennis. Elle estime une aide financière entre 20 000 et 25 000 euros, la dépense est incluse dans le budget final mais ne peut pas être retirée. Elle va demander des subventions auprès du Département, du fonds vert, de la DETR et de la Région en janvier 2023. En mars, il y aura le dossier LEADER, et celui de l'Agence Nationale des Sports, jusqu'ici la commune n'est pas concernée car nous sommes dans un territoire où il n'y a pas d'aide, mais cela devrait changer courant janvier. Lorsqu'elle va faire le plan de financement avec l'ADTO-SAO, ils vont intégrer les demandes de subventions.

Madame Christelle BENSMAN demande s'il y a un délai de réponse pour le retour des subventions. Madame Laure BRASSEUR lui explique qu'elle a déjà envoyé une trame du projet au département pour savoir si le dossier est éligible car le projet est innovant. Monsieur le Maire précise que nous aurons une réponse vers le mois de mars et avril pour les dossiers du Département, de la Région. La CCPE a donné un accord tacite, et pour le dossier LEADER, il faut déposer la demande en mars et durant le mois de septembre, nous saurons si nous sommes éligibles.

Madame Laure BRASSEUR explique que la société AMARENCO effectue les recherches avec la SICAE et il y a entre 6 et 7 mois d'attente.

Madame Christelle BENSMAN demande si les subventions sont cumulables et Monsieur le Maire et Madame Laure BRASSEUR lui répondent que oui.

Monsieur Roland DELEGLISE souhaite connaître le montant total des subventions attendues. Monsieur le Maire lui explique que la commune doit avoir au minimum 20 % de reste à charge. Le Département peut subventionner à hauteur de 40% mais pour le dossier LEADER et l'Agence Nationale des Sports, c'est une somme qui sera attribuée et non un pourcentage.

Madame Laure BRASSEUR explique que le dossier LEADER porte sur les projets allant de 2023 à 2027, alors si nous déposons le dossier l'année prochaine, la commune aura plus de chances pour avoir une subvention en début du programme.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande si la commune est sûre d'avoir 80% de subventions. Monsieur le Maire et Madame Laure BRASSEUR ne peuvent pas lui garantir. Néanmoins, si la commune perçoit que 35% de subventions, comment peut-on faire ? Monsieur Roland DELEGLISE et Madame Christelle BENSMAN se demandent également si la commune peut abandonner le projet. Monsieur le Maire explique qu'ils peuvent abandonner sauf pour la construction « du champignon », donc le bardage pourra être remplacé par du grillage, ce qui réduira le coût.

Madame Laure BRASSEUR précise que le bardage n'est pas le plus cher, c'est la démolition.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE dit qu'ils n'ont pas parlé du coût financier pour l'entretien, l'assurance, le chauffage du bâtiment après sa création. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y aura pas de chauffage. Madame Laure BRASSEUR explique que pour le nettoyage, il faudra sûrement acheter une balayeuse manuelle, elle va voir avec le club de tennis. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande si ce sera une entreprise qui viendra nettoyer ? L'Adjointe aux sports lui répond que non, le club attend ce projet depuis longtemps et on peut leur demander un effort pour faire eux-mêmes le nettoyage. Pour l'entretien, cela doit être fait régulièrement car c'est un bâtiment neuf.

Madame Nathalie PHILION demande combien de temps il faut pour que le projet soit terminé et Madame Laure BRASSEUR lui répond 2 ans.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE se demande si la commune a encore les moyens financiers pour réaliser ce projet aux vues des conditions d'inflation. Monsieur le Maire explique que ce ne sera pas uniquement sur le prochain budget.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, par 2 votes "contre" (Monsieur Laurent VERVEL et son pouvoir), 1 abstention (Madame Nathalie PHILION) et 12 votes "pour" charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention à un taux maximal auprès des différents organismes, pour la construction d'un bâtiment photovoltaïque portant sur la couverture de deux courts de tennis et d'un club house.

2. Proposition pour offre promotionnelle de santé communale et/ou dépendance communale par AXA France

Une convention a été signée en octobre 2020 et elle arrive à échéance. Monsieur le Maire propose de la renouveler afin de continuer à faire bénéficier les administrés d'une complémentaire santé.

AXA France propose une offre promotionnelle appelée « offre promotionnelle Dépendance Communale ». Celle-ci a pour objet de proposer l'assurance dépendance « Entour'Age » pour les personnes qui ont la maladie d'Alzheimer. Ces offres sont à destination de tous les habitants et sur la commune, 25 personnes adhèrent à leur mutuelle.

Madame Christelle BENSMAN demande pourquoi il y a que AXA et Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a pas été démarché par d'autres organismes.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE est dubitatif pour cette décision, il s'étonne que la mairie soit mêlée à leur service. Monsieur le Maire lui précise que la mairie met à disposition une salle pour AXA, ce qui leur permet de programmer une réunion publique et les habitants intéressés peuvent y assister librement et sans obligation.

Monsieur Roland DELEGLISE dit que lorsqu'ils démarchent les habitants, ils se présentent comme envoyés par la mairie. Monsieur le Maire n'était pas au courant et va les contacter.

Monsieur Philip MICHEL est d'accord avec les propos de Messieurs Roland DELEGLISE et Grégoire LANGLOIS-MEURINNE. Il reconnaît que les démarcheurs sont peut-être gentils, ils proposent des prix compétitifs mais ils se présentent comme envoyés par la mairie. De plus, dans leur proposition de l'offre, ils abordent la lutte contre la corruption, ce qui n'est peut-être pas adapté à la commune. Il n'est pas décisionnaire mais souhaitait donner son avis.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 7 voix "contre" (Messieurs Noël LOIRE, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Frédéric VINCELLE, Roland DELEGLISE et Mesdames Laura FAVERET, Christelle BENSMAN et Isabelle LORICHER-QUENEL), 2 abstentions (Mesdames Laure BRASSEUR et Nathalie PHILION) et 6 voix "pour" la proposition pour l'offre promotionnelle de santé communale et/ou dépendance communale par AXA France. Ce point n'est pas adopté.

3. Règlement intérieur de la salle Omnisports

Monsieur le Maire dit que le règlement intérieur a été envoyé par mail et les modifications apparaissent en jaunes.

Monsieur Philip MICHEL trouve qu'il y a beaucoup d'articles, 41 au total.

Monsieur Roland DELEGLISE est déçu car il fait parti de la commission des sports et il n'en a pas entendu parler.

Monsieur le Maire explique que toutes les associations avaient déjà reçu ce règlement, il faut seulement prendre en compte les suggestions de modifications. Madame Laure BRASSEUR précise que des modifications doivent être faites car l'alarme va être mise en route en janvier. De plus, la résine sera interdite dès l'année prochaine, l'arrêté d'interdiction a déjà été pris courant décembre car le président de l'association du Handball devait prévenir la Fédération Française et la Ligue des sports. Cette interdiction a permis de faire des économies pour le nettoyage de la salle des sports, car il ne sera plus fait toutes les semaines, mais une fois tous les quinze jours. Cela représente une économie de près de 2 000€ par an mais il y aura 700 € de frais de nettoyage début janvier suite à cette interdiction. L'entreprise de nettoyage a maintenu ces tarifs 2022 pour l'année 2023, suite à la demande de Madame Laure BRASSEUR qui a été déçue de leurs services. En effet, dans le contrat, il était stipulé le nettoyage des locaux par une laveuse automatique, ce qui nous était facturé, mais elle n'a jamais été utilisée dans la salle des sports. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE suggère de demander un avoir à l'entreprise. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de réduction mais ils gardent les mêmes tarifs.

Monsieur Roland DELEGLISE était au courant pour l'interdiction de la résine car ce sujet avait été évoqué en commission, mais pas pour les autres modifications.

Monsieur Philip MICHEL et Monsieur Roland DELEGLISE remarquent que les entraînements doivent être faits par un éducateur diplômé mais ce n'est pas toujours le cas quand il faut remplacer une personne malade.

Madame Laure BRASSEUR explique que ce règlement avait déjà été adopté par un ancien Maire, elle y apporte seulement des modifications.

Messieurs Philip MICHEL et Roland DELEGLISE auraient souhaité être consultés avant car ils auraient pu faire des suggestions de modifications. Monsieur Roland DELEGLISE est d'accord pour faire ce vote car il y a la modification de la résine au 1^{er} janvier 2023 mais souhaite de nouveau travailler sur ce règlement.

Monsieur le Maire propose d'adopter ce règlement avec la possibilité courant 2023 de modifier certains articles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les modifications du règlement intérieur de la salle omnisports.

4. Subvention exceptionnelle à l'association « Comité des fêtes »

Monsieur le Maire explique que le comité des fêtes a été créé, mais pour qu'il fonctionne, il leur faut une subvention. Des manifestations sont prévues avant le vote du budget et c'est pour cette raison qu'il demande au Conseil Municipal de leur donner une subvention pour qu'il puisse démarrer l'année 2023.

Monsieur Philip MICHEL remarque que cette année, il a été mis au budget « fêtes et cérémonies » la somme de 21 000 € et sont compris dedans : les colis de Noël, le feu d'artifice, les départs en retraite. Le comité des fêtes souhaite faire des animations pour l'année 2023, il souhaite connaître leur budget.

Monsieur le Maire lui répond qu'il souhaite leur donner 30 000 € pour l'année prochaine.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande pourquoi on leur attribue une subvention car ce n'est pas une association extérieure. Monsieur le Maire lui précise que c'est une association comme le périscolaire.

Monsieur Philip MICHEL se demande si elle est déclarée comme association loi 1901 car Monsieur Roland DELEGLISE est membre du Comité des Fêtes et il en n'était pas certain. Monsieur le Maire lui répond positivement.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande qui est le président et Monsieur le Maire lui répond :

- Le président est Monsieur STOOP,
- La secrétaire est Madame SAUVAGE
- La trésorière est Madame DUMILLON

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE explique qu'ils ne peuvent pas leur donner 30 000 € en ne connaissant pas leur projet, il faut budgéter en fonction de leurs animations. Monsieur Philip MICHEL est d'accord avec ces propos, il faut mettre des sommes en face de chaque animation.

Madame Christelle BENSMAN explique que si l'on voit les choses d'une autre manière, l'association doit s'adapter avec le budget que la commune leur alloue.

Monsieur Philip MICHEL remarque que dans le flyer qui a été distribué dans les boîtes aux lettres, le Comité des Fêtes avait noté la brocante dans leur animation, mais c'est l'association ECHO 2001 qui l'a toujours organisé. Monsieur le Maire explique que si l'ECHO 2001 se substitue, ce sera le Comité des Fêtes qui reprendra cette manifestation.

Madame Christelle BENSMAN a posé une question sur le groupe de l'association BVEC car elle ne comprend pas pourquoi la fête de l'arbre est dans les manifestations du Comité des Fêtes. Monsieur le Maire lui répond que ce sera l'association BVEC qui organisera la fête de l'arbre, mais le comité pourra les aider.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE dit que les subventions sont données sur la base d'un projet et non le contraire. Madame Isabelle LORQUER-QUÉNEL lui précise qu'un flyer avec leurs manifestations a été distribué dans les boîtes aux lettres. Il est au courant car il les a distribués, mais il n'y avait pas les prix en face de chaque projet.

Madame Laure BRASSEUR dit que ce serait bien que chaque association garde ses manifestations et lorsqu'il y a une communication de faite, mettre en collaboration avec le Comité des Fêtes, comme par exemple, la fête de l'arbre.

Monsieur Roland DELEGLISE demande si la subvention donnée au Comité des Fêtes ne va pas être au détriment des autres associations. Sur le courrier des dossiers de demandes de subvention, il est stipulé qu'il y aura une baisse des dotations. Monsieur Philip MICHEL le rejoint, ils s'inquiètent de ces baisses de subventions et s'étonnent de ne pas en avoir entendu parler en commission Sports ou Culturelle.

Monsieur le Maire précise que ce ne sont pas les commissions qui décident du montant total des subventions, mais c'est le Maire et c'est aléatoire. Une subvention n'est pas acquise et peut être revue d'une année sur l'autre.

Madame Christelle BENSMAN demande à Monsieur le Maire s'il a le plein pouvoir pour les subventions et il lui répond positivement.

Monsieur Roland DELEGLISE dit que les subventions ont diminué l'année dernière, la commune ne peut pas se glorifier d'avoir beaucoup d'associations si c'est pour les pénaliser.

Monsieur le Maire prend l'exemple de l'association du football, s'il prend le montant de la subvention et des dépenses annexes, le montant total est plus élevé que le montant attribué par la subvention.

Monsieur Philip MICHEL dit que c'est la même chose pour toutes les associations, par exemple, pour l'association des boulistes, il faut ratisser le terrain. Monsieur le Maire lui précise que c'est l'association qui l'a fait la dernière fois, et non les agents techniques. Monsieur Roland DELEGLISE dit que l'association USCGF nettoie elle-même les vestiaires et trace chaque semaine les terrains.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE remarque que chaque année, le budget de la commune augmente, il ne comprend pas pourquoi Monsieur le Maire pénalise les associations. Monsieur le Maire lui répond qu'il souhaite qu'elles participent aux augmentations liées à l'inflation. Le Conseiller Municipal précise qu'on augmente les dépenses sur « d'autres postes » au détriment des associations. Monsieur Roland DELEGLISE précise que les effectifs de la Police Municipale ont été doublés. Monsieur le Maire est catégorique, la sécurité de ses concitoyens est une de ses priorités. Monsieur Philip MICHEL dit qu'il se sent mieux maintenant quand il sort de chez lui, car il y a deux agents de la Police Municipale. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE suggère de faire des économies sur d'autres dépenses, comme la téléphonie, les photocopieurs...

Monsieur le Maire explique qu'il y a des entreprises qu'il ne fait plus travailler car la commune payait trop chère. Il a fait économiser 9 000€ sur les assurances des bâtiments et continue de mettre chaque contrat en concurrence, comme pour les photocopieurs, où selon Madame Christelle BENSMAN, la commune payait trop cher. Madame Christelle BENSMAN lui demande alors, s'il a trouvé moins cher, il lui répond que non, pas pour le moment. Elle lui transmettra les coordonnées d'une entreprise.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande à Monsieur le Maire, s'il fait des économies sur d'autres dépenses, pourquoi baisser les subventions des associations ? Monsieur Philip MICHEL dit que les associations donnent des heures de leur temps de travail. Madame Nathalie PHILION lui répond que le Comité des Fêtes s'investit aussi. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE rajoute que les associations et le Comité des Fêtes, c'est le cœur du village et il ne faut pas les pénaliser.

Monsieur le Maire, propose à l'assemblée délibérante, de fixer une subvention au Comité des Fêtes pour qu'il commence l'année, et au moment du vote du budget, compléter cette subvention, en fonction du chiffrage de leur manifestations. Monsieur Laurent VERVEL précise que c'était déjà prévu qu'ils allaient donner un budget prévisionnel. Madame Laure BRASSEUR dit que pour avoir été adjointe à toutes les associations, elle a déjà travaillé avec Monsieur STOOP, et à chaque manifestation, il donnait un budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal est d'accord pour donner une subvention exceptionnelle de 14 000 € à l'association du Comité des Fêtes.

5. Demande de Fonds de concours « Transition écologique » auprès de la CCPE pour le remplacement des fenêtres à l'ancienne poste

Un fonds de Concours (FDC) dédié à la transition écologique est créé par la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées à l'intention des communes membres.

L'enveloppe global s'élève à 100 000€ par an, répartie par commune en fonction de leur population et de la taille de la commune. Le montant pour 2023 s'élève à 6 567 € pour Chevières.

Conformément au protocole de fonctionnement du fonds de concours, il est demandé aux communes de transmettre au service des finances de la CCPE avant le 31 janvier, les demandes de Fonds de concours « transition écologique ».

Nous sollicitons une demande de subvention à hauteur de 2 900 € pour l'année 2023 pour le remplacement de fenêtres dans le bâtiment communal, rue de Compiègne.

Il y a un devis pour ces travaux de 22 468.24 € H.T, soit, 24 278.19 € TTC.

Monsieur Philip MICHEL demande si c'est la même aide que pour le point poste car la CCPE avait donné 41 000€ pour l'aménagement. Monsieur le Maire lui répond que le dispositif n'est pas le même, il s'agissait d'un fond de concours « équipement structurant » et là, il s'agit d'un fonds de concours « Transition écologique ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de solliciter le Fonds de Concours « Transition écologique » auprès de la CCPE pour le remplacement des fenêtres à l'ancienne poste

6. Demande de subvention auprès du département et de la DETR pour le remplacement des fenêtres à l'ancienne poste

Monsieur le Maire donne le plan de financement au Conseil Municipal.

Sources de financement	Montant de la subvention souhaité	Taux
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	8 987.29 €	40 %
Conseil Départemental	6 066.42 €	27 %
Fonds de concours – Transition écologique	2 900.00 €	12 %
Fonds propres de la commune	4 514.53 €	21 %
Total	22 468.24 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Département et de la Région pour le remplacement des fenêtres à l'ancienne poste.

7. Questions diverses

- Monsieur le Maire explique que la CCPE nous a sollicité pour savoir si on était intéressé pour organiser la journée des Haut de France propres, les 18 et 19 mars 2023.

Madame Christelle BENSMAN demande si c'est en collaboration avec l'école et Monsieur le Maire lui répond que les écoles pourront le faire le 17 mars, mais pour le week-end, il va demander la participation de l'IMPRO Jean-Nicole.

Le Conseil Municipal retient la date du samedi 18 mars après-midi pour faire ce projet.

- Monsieur le Maire explique que lors du précédent Conseil Municipal, il avait abordé la convention de la SAUR. Après s'être renseigné, il n'a pas encore tous les devis, mais il pense solliciter une entreprise plutôt que les services de la SAUR.

Madame Christelle BENSMAN demande si Monsieur le Maire tiendra informé le Conseil Municipal, et Monsieur le Maire lui répond positivement.

- Monsieur le Maire s'est renseigné après de la société Orange pour savoir si le standard était utile et elle lui a répondu que oui. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE n'est pas certain de l'utilité de ce standard pour passer 3 lignes dans un bureau, il y a surement d'autres solutions. Madame Christelle BENSMAN explique que sur son lieu de travail, il y avait 6 bureaux et il n'y avait pas de standard.
- Monsieur le Maire a contacté la directrice de l'école de musique concernant l'utilisation de son téléphone portable qui a été fournit par la mairie. Elle lui a expliqué qu'elle en a besoin pour appeler les professeurs.

Monsieur Philip MICHEL est déçu de la réunion culturelle qui a eu lieu en octobre. Il s'est retrouvé devant la directrice pour parler des rumeurs, alors qu'il voulait aborder les projets de l'année. La commune dépense entre 80 000 et 90 000 euros par an pour pallier aux dépenses de l'école de musique et il reste 1 an et demi pour trouver une solution au devenir de cette école. Il s'adresse à Monsieur le Maire en expliquant qu'il lui demande de fournir un effort pour son téléphone portable et elle refuse. Il faut réfléchir, la rumeur pour elle, c'est que l'école devienne une association et il est d'accord pour cette idée car il y a quand même 10 salaires à payer. Monsieur le Maire corrige les sommes énoncées qui sont nettement moindre.

Madame Nathalie PHILION se demande si cette ligne téléphonique est réellement utile.

Madame Isabelle LORIQUER-QUÉNEL explique qu'elle a eu besoin de contacter la directrice le samedi matin avant le concert et elle avait besoin de la joindre par téléphone.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Philip MICHEL, si l'école devient une association, que fait-il de la directrice ? Il la licencie ? car pour cela, il faut lui verser des indemnités.

Madame Isabelle LORIQUER-QUÉNEL explique que c'est une école de musique et non du loisir, il y a un apprentissage et si on passe dans une autre structure, il y a un risque de casser les talents. Chaque année, il y a des jeunes qui sont formés dans cette école, ils passent des diplômes, et deviennent parfois, des professeurs.

Monsieur le Maire souhaite qu'il y ait des réunions de faites pour trouver une solution pour Le devenir de l'école de musique.

- Monsieur le Maire revient sur la question de Monsieur Philip MICHEL pour le calcul du quorum, il lui confirme qu'il s'agit bien de 10+1.
- Concernant la question de la tondeuse lors du précédent Conseil Municipal, Monsieur le Maire explique, que de temps en temps, elle ne démarre pas, mais elle fonctionne.

Monsieur Roland DELEGLISE précise que ce n'est pas normal qu'elle fonctionne une fois sur deux. Il demande alors, si elles sont parties en révision car c'est la trêve.

- Monsieur le Maire souhaite aborder la cérémonie des vœux du 13 janvier 2023. Il a pris la décision qu'elle soit maintenue, les associations, les commerçants et des personnalités sont invités. Pour limiter le budget, il a décidé de servir du crémant et non du champagne, et souhaite, dans la mesure du possible, que les conseillers préparent des petits fours. Il demande au Conseil Municipal, que les personnes qui sont d'accord pour préparer un petit plateau lèvent la main :
 - Monsieur le Maire,
 - Madame Isabelle LORIQUER-QUENEL
 - Monsieur Noël LOIRE,

- Monsieur Laurent VERVEL

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE trouve cette idée sympathique, mais si c'est pour faire des économies, ça devient misérable. Monsieur le Maire lui répond que dans beaucoup de petites communes, les conseillers préparent des petits fours. La commune a baissé le chauffage pour les bâtiments communaux, on fait aussi faire des économies pour les vœux.

Monsieur DELEGLISE dit que cela fait vraiment misère.

Madame Laure BRASSEUR précise qu'il y avait un vin chaud avec une petite viennoiserie avant, devant la mairie, elle souhaite savoir combien cette organisation coûtait ?

Le Conseil Municipal n'étant pas enthousiaste, Monsieur le Maire va donc procéder à des demandes de devis auprès des traiteurs.

- Monsieur le Maire revient sur la demande de quelques conseillers du Conseil Municipal, pour fixer, à la fin de chaque séance, d'autres dates de réunions de conseil.
Monsieur le Maire propose, le 10 janvier 2023, le 20 février 2023 et le 20 mars 2023.
- Monsieur Philip MICHEL prend la parole, Monsieur Roland DELEGLISE et lui-même ont été à l'Assemblée Générale de l'association du cyclotourisme. Monsieur MELLARINI a demandé où en était les chemins, car il a une application sur son téléphone qui lui permet de faire du VTT sur la commune, mais il y a un chemin qui est labouré. Monsieur Laurent VERVEL dit que c'est un chemin au niveau de la Fontaine Blanche qui a été nettoyé par la Brigade Verte. Monsieur Noël LOIRE explique qu'il y a un chemin qui a été réhabilité vers l'autoroute et quand on revient vers la commune, il y a une partie de retournée par un agriculteur. On peut redemander aux brigades vertes d'intervenir, mais il pense qu'il y a assez de kilomètres de chemin sur la commune.
- Monsieur Philip MICHEL dit que le Conseil Municipal devait visiter les ateliers Lemaitre, mais il n'a pas eu de nouvelles. Monsieur le Maire a été refroidi car on lui avait reproché que la mairie n'était pas une agence immobilière. Il faut savoir quel projet on peut faire dedans car si on ne donne pas de suite, on ne va pas aller les visiter.
- Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que l'inspectrice Académique a donné son accord pour l'ouverture d'une nouvelle classe et il va falloir trouver une solution pour son implantation. Madame Christelle BENSMAN trouve que c'est une très bonne nouvelle. Monsieur Philip MICHEL suggère la salle de motricité, Monsieur le Maire y avait pensé aussi mais l'école, le périscolaire et l'école de musique l'utilisent. Madame Christelle BENSMAN s'inquiète car il reste seulement 8 mois avant son ouverture, Monsieur le Maire lui répond qu'il faut étudier ce projet.
- Madame Laure BRASSEUR explique que la commission des sports a reçu un courrier informant la création d'une nouvelle association sportive. Ils leur ont répondu le 17 novembre, mais à ce jour, la commission n'a pas de nouvelles. Elle demandait, dans son courrier, quels étaient les objectifs et activités de cette association. Madame Christelle BENSMAN demande de quelle association, il s'agit et Madame Laure BRASSEUR lui répond que c'est RS RACING STOOP et c'est du sport mécanique, mais pour travailler avec eux, ils doivent apporter une réponse.
- Monsieur Philip MICHEL demande si le projet de la maison du 3^{ème} âge est toujours d'actualité et Monsieur le Maire lui répond qu'il attend la réponse du tribunal pour débiter le projet.
- Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE explique qu'il a assisté à une réunion avec Monsieur le Maire, Monsieur Noël LOIRE, Monsieur MACQUIN, directeur de la Sucrerie et les responsables des routes du Conseil Départemental de l'Oise pour aborder le sujet de la déviation. Le Conseil Départemental souhaite refaire une concertation publique puisque différents tracés et avis ont été suggérés lors de la première consultation. Il est important, pour que le Conseil Départemental engage les travaux d'une déviation, qu'il perçoive un consensus dans la population sur un tracé. Pour la prochaine concertation, les représentants ont souhaité que Monsieur le Maire et le Conseil

Municipal se positionnent d'abord sur un tracé. Madame Christelle BENSMAN demande pourquoi ne pas faire un référendum comme pour la consultation citoyenne. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE lui répond que le Conseil Départemental préfère que le Conseil Municipal provoque éventuellement des réunions de travail ouvertes à la population puis se positionne sur un tracé, en argumentant ses choix pour qu'il y ait consensus dans le cadre d'une nouvelle concertation.

- Madame Christelle BENSMAN avait demandé qu'il y ait une présentation des travaux de la rue de la gare. Monsieur le Maire présente le plan des futurs travaux. Une réunion publique a été organisée avec les riverains de la rue de la gare pour leur présenter le projet. Certains habitants n'étaient pas d'accords, donc il leur a demandé de formuler leurs doléances auprès de la mairie. On a donc reçu 5 doléances, pratiquement, que des commerçants, le garage, le kinésithérapeute, le vétérinaire et l'imprimerie.

Madame Christelle BENSMAN demande quelles sont leurs doléances. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a pas assez de places de parking. Il a remarqué également avec Monsieur Noël LOIRE qu'il y a beaucoup d'arbres qui seront implantés, ils vont demander à réduire ce nombre.

Elle demande alors s'il va y avoir beaucoup de places de stationnement qui vont être supprimées ? Monsieur le Maire lui répond que non, car lorsqu'il regarde le nombre de voitures dans la rue de la gare il n'y en a pas beaucoup.

Monsieur le Maire explique que les trottoirs seront refaits ainsi que les bordures mais la chaussée reste telle qu'elle. Une voix douce sera créée avec une partie partagée entre les piétons et les vélos.

Il a récemment contacté la SNCF pour leur acheter un petit bout de parking afin de faire une rangée de stationnement.

Monsieur Philip MICHEL et Monsieur Roland DELEGLISE suggèrent à Monsieur le Maire d'écouter les doléances des habitants, dans la mesure du possible. De plus, il va falloir revoir les devis en fonction des changements opérés. Monsieur le Maire va les convoquer et regarder le plan avec eux afin de comprendre leurs demandes.

Madame Christelle BENSMAN demande la date de commencement des travaux. Monsieur le Maire lui répond que l'enfouissement des réseaux va débuter à partir du 16 janvier durant 4 mois. Les appels d'offres vont être lancés en janvier, une fois les entreprises choisies, les travaux vont durer pendant 1 an et demi.

Monsieur Philip MICHEL dit que dans l'ADN, il est noté que les travaux vont commencer fin septembre, alors qu'au final ils débutent fin janvier.

Monsieur le Maire lui explique que l'ABF et l'UTD ont fait retarder ce projet, il aurait dû commencer cette année.

- Madame Christelle BENSMAN demande si l'antenne dans la rue de la gare est montée et Monsieur le Maire lui répond positivement. Monsieur Roland DELEGLISE souhaite savoir si un permis de construire a été déposé. Monsieur le Maire l'a signé, il va y avoir 3 opérateurs, FREE, SFR et ORANGE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le Maire,
PINON Donatien